

Responsables pédagogiques

Pr H.J. SMOLIK

Pr M. DUMAS/MARION

Pr B. BLETTERY

Laboratoire de médecine du travail,

Faculté de médecine, Dijon.

Tél. : 03 80 39 32 83

ou (: 03 80 67 37 48

Fax : 03 80 36 48 93

carillon@u-bourgogne.fr

Universités associées : Angers,
Bordeaux, Grenoble, Lille II,
Limoges, Lyon I, Marseille, Nancy,
Nantes, Reims, Rennes, Rouen,
Strasbourg, Toulouse.

Publics et pré-requis

- Titulaires du diplôme de docteur en médecine
- Internes de médecine français et étrangers
- Titulaires du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie
- Internes en pharmacie,
- Titulaires du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire
- Titulaires d'un diplôme d'Etat de vétérinaire
- Par dérogation, les personnes dont le niveau aura été jugé suffisant par le directeur d'enseignement



→ OBJECTIFS

Cet enseignement a pour but de donner une formation de haut niveau nécessaire à la pratique médicale de la toxicologie, notamment la prise en charge des malades intoxiqués, la surveillance des risques professionnels, environnementaux ou médicamenteux, la toxico et la pharmacovigilance des populations exposées, l'évaluation et la prévention des risques toxiques incluant aussi bien les aspects médicaux, techniques, que réglementaires.

→ PROGRAMME

- enseignement théorique du tronc commun,
- enseignement théorique d'une ou plusieurs options :
 - toxicologie industrielle et environnementale, toxicovigilance,
 - toxicité du médicament, pharmacovigilance,
 - urgences toxicologiques,
- enseignement dirigé d'une ou plusieurs options.

→ ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Durée : 1 an (90h)

Mise en place du diplôme si un minimum de 8 inscrits dans une même option.

- 30h d'enseignement théorique
- 30h d'enseignement pour chaque option choisie
- 30h d'enseignement dirigé

→ CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Contrôle d'assiduité aux enseignements théoriques et dirigés tout au long de l'année

Contrôle des connaissances comprenant :

- une épreuve écrite sur le tronc commun (2 sessions par an)
- une épreuve écrite pour chaque option (2 sessions par an)
- un mémoire

→ CALENDRIER

Non encore établi

→ INSCRIPTION

- avant le 15 octobre : autorisation d'inscription à demander auprès du responsable et à fournir obligatoirement lors de l'inscription.
- pour demander un dossier d'inscription : envoyer, à l'adresse notée en 4^e de couverture, une enveloppe A4 timbrée à 1,90€ avec votre adresse, en précisant à quel diplôme vous vous inscrivez.
- avant le 31 octobre: inscription auprès du département de formation médicale continue.

→ COÛT

Deux paiements séparés :

Droits pédagogiques : si inscription individuelle : 221 €

si prise en charge par l'employeur : 457 €.

Droits administratifs : 169.57 € (à payer lors de l'inscription).

**SOUS RÉSERVE D'1 MINIMUM
DE 8 INSCRITS
DANS UNE MÊME OPTION**